

À Bourges, le 7 avril 2026

École nationale supérieure d'art
7-9, rue Édouard-Branly
BP 297, 18006 Bourges cedex
www.ensa-bourges.fr
tél. +33(0)2 48 69 76 38

Objet : Soutenez la création et la formation artistique grâce à votre taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur,

L'École nationale supérieure d'art de Bourges a le plaisir de vous informer de l'évolution de son offre de formation à compter de la rentrée de septembre 2026.

Dans une dynamique de professionnalisation renforcée et de rapprochement avec le monde économique et culturel, nous ouvrons un Master 2 Art en apprentissage. L'année 2025 a été entièrement consacrée à la structuration de cette nouvelle formation, afin d'en garantir la qualité pédagogique, la pertinence professionnelle et l'adéquation avec les attentes des acteurs du secteur.

Cette formation vise à accompagner les étudiants vers une insertion professionnelle concrète, en développant des compétences artistiques, techniques et transversales en lien étroit avec les réalités du secteur.

Afin de soutenir son déploiement et, plus largement, de contribuer à la qualité de nos enseignements, nous sollicitons votre appui dans le cadre de la collecte de la taxe d'apprentissage.

Votre contribution représente un levier essentiel pour :

- renforcer nos équipements pédagogiques et techniques,
- accompagner l'innovation artistique et les projets étudiants,
- favoriser les partenariats entre formation et milieux professionnels,
- soutenir l'employabilité de nos diplômés.

En choisissant d'affecter votre taxe d'apprentissage à notre établissement, vous participez directement à la formation des talents de demain et au rayonnement de la création artistique.

Nous serions ravis de pouvoir échanger avec vous sur les possibilités de collaboration (accueil d'apprentis, projets communs, interventions professionnelles, etc.). Dans ce cadre, vous pouvez vous rapprocher directement du pôle Alternance à l'adresse suivante : alternance@ensa-bourges.fr.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre démarche et restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Florence GENDRIER
Directrice



Affaire suivie par : **Marie PIET**
Intitulé de la fonction : Responsable financière

ÉTUDIANT•E•S

CALENDRIER ET MODALITÉS D'ADMISSION

Pré-requis

Pour intégrer la formation conduisant au Master2 Art en apprentissage, les candidat-e-s doivent justifier de l'obtention de 240 crédits ECTS et avoir validé le M1 à l'ENSA Bourges.
Les candidat-e-s se positionnent sur leur volonté de poursuivre le M2 en apprentissage.

- Les candidat-e-s doivent témoigner de leur capacité à questionner les pratiques dans une approche interdisciplinaire
- Pour les candidat-e-s non francophones : la maîtrise de la langue française est exigée, avec un test de niveau B2 ou Dalf.
- Elles, ils doivent avoir les pré-requis d'accès à l'apprentissage → travail-emploi.gouv.fr/le-contrat-dapprentissage

Inscriptions

Frais d'inscription : La formation est entièrement prise en charge par l'entreprise et son OPCO

- Vous n'êtes définitivement inscrit.e en M2 apprentissage à l'Ensa Bourges qu'après avoir signé votre contrat d'apprentissage auprès d'une entreprise.
- Vous êtes en situation de handicap : accompagnement par la référente handicap de l'ENSA Bourges, Manuella Nee → manuella.nee@ensa-bourges.fr

Modalités du contrat d'apprentissage

→ travail-emploi.gouv.fr/le-contrat-dapprentissage

LES ATOUTS DE LA FORMATION EN ALTERNANCE

L'apprentissage est une option intéressante qui permet de :

- se former différemment en alternant des périodes à l'ENSA Bourges et en entreprise
- acquérir progressivement des compétences pratiques et une expérience professionnelle précieuse pour sa future carrière, acquérir de la confiance et de l'autonomie et accéder à des responsabilités accrues
- bénéficier d'un suivi personnalisé adapté à son projet professionnel
- obtenir un diplôme reconnu tout en préparant son insertion professionnelle
- être salarié-e d'une entreprise et être rémunéré-e pendant la formation

L'apprentissage nécessite un engagement fort au quotidien, il s'adresse à des étudiant-e-s organisé-e-s et motivé-e-s.

RYTHME DE L'ALTERNANCE

3 semaines en entreprise / 2 semaines à l'école
Temps complet en entreprise + 588 heures annuelles à l'ENSA Bourges

Dès son entrée en master 1, l'étudiant-e qui s'engage dans la démarche de valider son DNSEP par la voie de l'apprentissage en Master2 bénéficie d'un accompagnement personnalisé dans chacune de ses démarches.

Le DNSEP confère grade master, certification du ministère de la culture de niveau 7 enregistré au RNCP - référence 36752

Contactez-nous

Sylvie Chany Chargée de développement et prospective de l'ENSA Bourges

02 48 69 79 91 → alternance@ensa-bourges.fr

7 rue Édouard Branly
BP 297 18000 Bourges
02 48 69 78 78

QUEL ORGANISME D'ACCUEIL ?

Un-e étudiant-e de l'ENSA Bourges peut envisager plusieurs types d'entreprises ou structures pour développer ses compétences professionnelles et son projet artistique. L'entreprise peut être située en région Centre-Val de Loire ou dans une autre région.
Voici quelques exemples :

Ateliers/studios d'artistes

- Vous pourriez accompagner l'artiste dans la conception et la mise en œuvre d'un projet d'œuvre ou d'exposition en utilisant différentes techniques (bois, métal, impression 3D, prise de vue photo, vidéo, son, pratiques numériques), mais aussi des méthodes de la recherche en documentation
- Vous pourriez assurer la valorisation du travail de l'artiste en utilisant différentes techniques de prises de vue, logiciels de traitement de texte et d'image, traitement du son, montage, graphisme, impression, site web, réseaux sociaux
- Vous pourriez participer à la conservation du travail de l'artiste en utilisant des méthodes d'archivage appropriées (presse, audiovisuel, électronique, numérique, web...)

Économie culturelle et créative

Galleries ou centres d'art contemporain, scènes nationales....
Vous pourriez participer à la conception d'une œuvre, d'un événement ou d'une action en appliquant :

- des méthodologies en ingénierie de projet artistique et culturel (mobiliser un réseau de professionnels, élaborer une communication et/ou des médiations adaptées, accueillir des publics...)
- des méthodologies en conception d'espaces d'exposition ou de diffusion en lien avec la direction artistique (connaissance technique du projet, des techniques d'accrochage et/ou de diffusion audio et vidéo...)

Artisans et entreprises relevant des métiers d'art et d'innovation

Vous pourriez participer à la conception d'un objet ou une collection d'objets dans une dimension expérimentale et innovante en mobilisant des capacités à :

- examiner, analyser et proposer des hypothèses, des protocoles de travail et de recherche ; articuler et mettre en forme la pensée et l'expérimentation pratique
- valoriser et réinterpréter le patrimoine et les archives
- valoriser les rebuts par la pratique du réemploi
- accompagner et valoriser le travail de l'artisan ou des ouvrier-ère-s en ateliers
- participer à la conservation et à la valorisation des savoir-faire en utilisant des méthodes d'archivage appropriées, en organisant une exposition, des ateliers à destination des publics

Établissements publics et institutions (collectivités territoriales...)

Vous pourriez participer à la création et animation d'un tiers-lieu :

- en lien avec la direction, concevoir, promouvoir et animer des actions culturelles (expositions, concerts, ateliers)
- assister la mise en place technique des événements ou de toute action de formation et/ou de prévention

N'hésitez pas à explorer ces différentes pistes en fonction de vos intérêts et de vos compétences.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE BOURGES

ÉTUDIANT•E•S

ENTREPRISES

master 2 art en apprentissage

À la rentrée universitaire 2026,
l'ENSA Bourges ouvre
son Master2 Art
à l'apprentissage

L'apprentissage permet à celles et ceux qui le souhaitent de finaliser de manière singulière leur DNSEP Art ; en alliant recherches plastiques et acquisition de compétences professionnelles en immersion au sein d'une entreprise du secteur artistique, culturel ou créatif.

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE D'ART
DE BOURGES

www.ensa-bourges.fr

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE BOURGES

master 2 art en apprentissage

À la rentrée universitaire 2026,
l'ENSA Bourges ouvre
son Master2 Art
à l'apprentissage

L'apprentissage permet à celles et ceux qui le souhaitent de finaliser de manière singulière leur DNSEP Art ; en alliant recherches plastiques et acquisition de compétences professionnelles en immersion au sein d'une entreprise du secteur artistique, culturel ou créatif.

ENTREPRISES

Tout employeur y compris les associations et la fonction publique peuvent désormais recruter et former en alternance un-e apprenti-e de l'ENSA Bourges pour développer leurs activités ou répondre aux enjeux sociétaux par exemple ceux de la transition écologique par le réemploi des matières et matériaux :

- Artistes-auteur-ice-s (arts visuels, photographie, design, réalisation audiovisuelle...)
- Économie culturelle et créative (Scènes nationales, centres d'art, smac...)
- Artisan-e-s (sérigraphie, joaillerie, graphisme, scénographie, stylisme, paysage, décor...)
- Sociétés de production audiovisuelle, ateliers de production, agences de photographie, agences d'architecture
- Établissements publics relevant des domaines éducatifs, hospitaliers, médico-sociaux
- Collectivités territoriales (musées, Cité éducative, programmations estivales...)

L'entreprise peut être située en région Centre-Val de Loire ou dans une autre région.

LES ÉTUDIANT-E-S DE L'ENSA BOURGES SONT FORMÉ-E-S À

- Réaliser des productions techniques et artistiques : dessin, peinture, photo, bois, métal, céramique, moulage, pratiques numériques dont le prototypage, textile, performance
- Réaliser des productions techniques et artistiques audiovisuelles : photo, vidéo, mapping, montage vidéo et son, impression, pratique éditoriale
- Assister une régie d'exposition, de plateau ou d'atelier
- Concevoir et organiser des expositions ou événements (pratique curatoriale et de programmation)
- Mettre en place des contenus et concevoir des dispositifs de médiation artistique et culturelle
- Mettre en place des programmes d'archivage, de recherche documentaire et de valorisation,
- Réaliser des supports de communication et de diffusion

Fonctionnement

La formation par l'alternance suit une logique pédagogique de professionnalisation :

- L'acquisition de compétences sanctionnées par le diplôme DNSEP valant grade master
- Le rythme de l'alternance : période d'activité professionnelle / période de formation
- Une alternance de 3 semaines en entreprise / 2 semaines à l'école, avec 588 heures à l'ENSA Bourges.
- Durée du contrat de travail : 6 à 12 mois

Modalités pédagogiques

La formation de l'ENSA Bourges est conçue comme un laboratoire d'expérimentations pluri et interdisciplinaires permettant de croiser les expertises et d'interagir avec le monde professionnel et la société civile. Les cours, conférences, rencontres, workshops et expositions permettent de concevoir des propositions engagées dans différents domaines d'application.



POURQUOI ENGAGER UN-E ÉTUDIANT-E DE L'ENSA BOURGES ?

Créativité et innovation

Les étudiant-e-s de l'ENSA Bourges sont formé-e-s à penser de manière créative et originale. Elles et ils bénéficient d'un enseignement généraliste en art, construit sur la transversalité des disciplines et des regards, qui permet d'aiguiser leur curiosité, leurs capacités à entreprendre, à expérimenter et à s'adapter aux situations. Elles et ils apportent des idées et une perspective qui peuvent enrichir un projet ou une équipe dans lesquels les savoir-faire et les techniques dialoguent avec la création. Pour l'entreprise c'est aussi renouveler et renforcer les compétences. L'alternant apporte un regard neuf, de la créativité. Accueillir, accompagner, former un-e apprenti.e permet à chacun-e de :

- Transmettre et perpétuer des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être
- Valoriser son métier et l'entreprise dans laquelle il-elle exerce
- Transmettre les valeurs de l'entreprise et participer à sa pérennisation
- Augmenter ses aptitudes managériales, de transmission, ses compétences administratives et gestionnaires

Compétences techniques

Selon ses médiums de prédilection (peinture, photo, édition, volume bois métal céramique, numérique, vidéo, mapping, son, régie, médiation...), l'étudiant-e maîtrise des outils et des techniques spécifiques qui sont utiles dans de multiples domaines.

Capacité à travailler en équipe

Autonomes et réactifs, les étudiant-e-s de l'ENSA Bourges sont également formé-e-s pour travailler en équipe avec d'autres artistes ou professionnels, ce qui est un atout dans de nombreux environnements.

Adaptabilité

Les étudiant-e-s de l'ENSA Bourges expérimentent au quotidien et savent s'adapter. Cela leur permet de s'intégrer facilement et de faire face à de nouveaux défis.

Approche esthétique et visuelle

Si votre projet nécessite un sens aiguisé de l'esthétique, du détail et de la mise en valeur visuelle, l'expertise d'un-e étudiant-e peut s'avérer précieuse.

Développement d'une vision personnelle

L'approche singulière et introspective des projets créatifs ou artistiques de l'étudiant-e de l'ENSA Bourges enrichit le travail collectif. Engager un-e étudiant-e de l'ENSA Bourges est un excellent moyen d'insuffler de la créativité, de l'innovation et des compétences techniques dans un environnement professionnel, tout en lui offrant une expérience unique et enrichissante. Les missions des alternant-e-s en entreprise enrichissent réflexions et travaux. C'est un regard neuf qui participe à renouveler et renforcer les compétences dans l'entreprise.

LES AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR

Aide de l'état

L'entreprise peut bénéficier d'une aide de l'État pour les employeurs.

Un coût salarial limité

La maîtrise des coûts salariaux constitue un atout indéniable. Elle correspond à un pourcentage du SMIC, calculé selon l'âge de l'apprenti-e et son niveau de qualification à la signature du contrat :

- Pour les - de 26 ans : 53% du SMIC
- Pour les 26 ans et + : 100% du SMIC

Suivant la convention collective de l'entreprise ou accord de branche applicable à l'entreprise. Les dispositions applicables aux salarié-e-s s'appliquent aux alternant-e-s ; l'alternant-e bénéficie des mêmes avantages conventionnels.

Former un-e futur-e salarié-e ?

L'apprentissage peut vous permettre de pré-recruter et faciliter l'intégration d'un-e futur-e salarié-e ; pour anticiper un départ à la retraite, ou faire face à un nouveau besoin.

Autres avantages

- L'indemnité de rupture n'est pas due à la fin du contrat lorsque le contrat d'apprentissage prend la forme d'un CDD.
- L'alternant-e n'est pas comptabilisé dans les effectifs, évitant ainsi de franchir les seuils déclenchant des obligations, telles que la mise en place d'un CSE, le paiement de nouvelles cotisations et contributions sociales...
- L'entreprise bénéficie d'un financement assuré par l'OPCO pour les frais de formation du salarié.

Pour aller plus loin

→ travail-emploi.gouv.fr/le-contrat-dapprentissage

Contactez-nous

Sylvie Chany Chargée de développement
et prospective de l'ENSA Bourges

02 48 69 79 91 → alternance@ensa-bourges.fr



ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE D'ART
DE BOURGES

www.ensa-bourges.fr